

Marginaliser sa métropole : BRILLANT !

Chronique du 26 mai 2025

Le gouvernement Legault a déposé la semaine dernière le projet de loi 104 visant à modifier la composition du conseil et du comité exécutif de la CMM en diminuant le nombre de représentants de l'agglomération de Montréal. Depuis l'entrée en vigueur de la CMM le premier janvier 2002, son conseil était composé de 14 élus de Montréal et 14 des couronnes. Présidé par la mairie de Montréal disposant d'un vote prépondérant en cas d'égalité, toute décision ultime revenait donc à Montréal. Le projet de loi 106 prévoit :

- Réduire à 26 le nombre total d'élus siégeant au conseil;
- En retirant 2 sièges à Montréal, qui n'en aurait plus que 12 sur 26;
- Ainsi, ce ne sera plus Montréal mais les couronnes qui contrôleront la CMM.

Je suis en total désaccord avec cette initiative du gouvernement Legault. Je m'en explique.

Pourquoi la CMM a-t-elle été créée déjà ?

Tout au long des décennies 1960 à 2000, l'anarchie a présidé au développement de la région métropolitaine. L'on assistait à une concurrence municipale acharnée, chaque maire ou mairesse ne se souciant que de faire croître sa ville, sans qu'aucune cohérence d'ensemble ne soit jamais recherchée. Le modèle d'aménagement était partout le même, celui d'une *American way of life* fondée sur la motorisation de masse, l'autoroute, la maison unifamiliale et le centre d'achats.

Ce modèle étant tout de même attirant, particulièrement pour les familles, il avait suscité un formidable exode des Montréalais des classes moyennes et supérieures vers les banlieues. Montréal s'en trouva tant affaibli qu'en seconde moitié des années 1990, le *Syndrome Détroit*, signifiant ni plus ni moins que la faillite suivie de la destruction physique de pans entiers de la ville, était évoqué.

Le premier ministre **Lucien Bouchard** a changé la donne en créant le *ministère de la Métropole*, puis en lançant le processus des fusions municipales, en plus de créer la CMM. Le rôle de celle-ci serait d'enfin donner une forme rationnelle au développement du territoire métropolitain. À cette fin, le **Cadre d'aménagement** fut adopté par le conseil des ministres de juin 2021, cadre dont je rappelle que je fus l'un des rédacteurs. Le document prévoit que le développement futur de la région métropolitaine devra être arrimé aux réseaux de transport collectif (TOD) et être contraint aux seuls terrains déjà urbanisés, deux exigences qui appellent des formes bâties plus denses.

Vous devinez bien que les municipalités des couronnes n'ont pas du tout apprécié.

Relation des banlieues à la CMM

La loi constitutive de la CMM prévoyait qu'un **Schéma d'aménagement métropolitain** s'appliquant à l'ensemble du territoire devrait être adopté au plus tard le 31 décembre 2003. Le maire **Gérald Tremblay**, qui en était alors à son premier mandat, était théoriquement président du conseil de la CMM. Je dis théoriquement car il avait contre lui le maire de Laval **Gilles Vaillancourt**, lequel avait pris la tête d'un mouvement de contestation de tout ce qui concernait la CMM. L'échéance du 31 décembre 2003 passa donc à la trappe. Ce n'est qu'en 2010 que le ministre des Affaires municipales et de la Métropole, **Laurent Lessard**, intima l'ordre à la CMM d'adopter un document de planification avant son 10^e anniversaire, le 1^e janvier 2012. Ce qui fut fait, sous la forme du **Plan métropolitain d'aménagement et de développement**, le PMAD :

- Celui-ci fixait une cible de 40 % des nouveaux logements devant être construits à l'intérieur de zones TOD... tout en sachant qu'à elle seule, la Ville de Montréal permettrait pratiquement d'atteindre cette cible;
- Des cibles de densité forts raisonnables furent fixées, ce qui déplut souverainement à nombre de maires et mairesses des couronnes;
- Mais le pire, c'est que pour qu'une demande de dézonage soit acheminée à Québec, elle doit l'être par la CMM. Or, depuis le 1^e janvier 2012, celle-ci a refusé toutes les demandes que lui ont acheminé nombre de municipalités des couronnes.

Pour les banlieues, le PMAD était déjà frustrant. Ce n'est toutefois rien comparé au **projet de révision** présentement en phase de consultation publique. Entre autres :

- La cible TOD passerait à 70 %, ce qui signifie que le TOD s'appliquerait réellement partout sur le territoire métropolitain;
- Les cibles de densité exploseraient;
- Et toujours cette obligation de s'en tenir aux territoires déjà urbanisés, sans espoir d'obtenir que la CMM appuie les demandes de dézonage et les achemine à Québec.

Voilà pourquoi il était crucial que les banlieues prennent le contrôle de la CMM sans autres délais : la loi 106 assure que le projet de PMAD révisé va mourir au feuilleton.

Hierarchie urbaine

Chez tous les pays du monde, les villes forment un réseau hiérarchisé. La métropole occupe le sommet de la pyramide. Elle constitue le principal point de mise en relation du pays ou de la région avec le reste du monde. À l'échelle nationale, elle concentre les fonctions de commande de l'économie et de la culture.

La partie la plus cruciale d'une métropole nord-américaine est son centre-ville. Car c'est là que sont concentrées les institutions internationales, les sièges sociaux, notamment ceux du monde de la finance, les grands équipements culturels, les universités dans le cas de Montréal, le gotha des cabinets de professionnels, en plus d'une partie appréciable de l'administration publique à portée nationale.

Vous me l'avez déjà entendu dire à cette antenne : les deux villes les plus importantes au Québec sont Montréal, sa métropole, et Québec, sa capitale. J'ajoute que chacune de ces deux villes comporte un territoire plus précieux que tout autre, son centre-ville pour Montréal, la colline parlementaire pour Québec.

Le gouvernement Legault invente un critère de représentation politique, le nombre d'électeurs, pour décider que dorénavant, ce sont les banlieues qui vont définir l'évolution du Grand Montréal. C'est ne rien comprendre à la spécificité du rôle de Montréal :

- La ville de Paris compte 2 millions d'habitants, les plus de 1 200 municipalités du reste de la grande banlieue, appelée Île-de-France, en comptant pour leur part 10 millions. Pensez-vous le gouvernement français assez fou pour créer une structure rendant le sort de Paris dépendant du bon vouloir de son immense banlieue ?
- La Ville de New-York compte 8,5 millions d'habitants, le reste de sa région métropolitaine 12 millions. Le gouverneur de l'État de New-York ou le président des États-Unis pourraient-ils avoir cette idée saugrenue de soumettre le développement futur de New-York au bon vouloir des habitants de ses lointaines et très lointaines banlieues ?

En rafale

Vous voulez du transport collectif ?

En couronnes, nombre de maires se plaignent d'être forcés de payer pour le transport collectif sans que leur municipalité soit adéquatement desservie. Pour chaque technologie, le transport collectif n'est économiquement viable qu'à partir d'un niveau donné de densité d'occupation du territoire. Acceptez les cibles de densité du projet de révision du PMAD et le transport collectif suivra.

Recadrage de Georges Bourelle

Élu municipal, j'ai toujours entendu le maire de Beaconsfield **Georges Bourelle** se plaindre de devoir payer pour le centre-ville de Montréal. Il récidive dans La Presse du 22 mai. Je lui réponds :

- À 190 200 \$ de revenu moyen des ménages à Beaconsfield (2020, Stat-Can, recensement) vous osez vous plaindre de devoir payer pour le centre-ville !
- Ne comprenez-vous pas que les citoyens de Beaconsfield tirent grand profit de la proximité du centre-ville de Montréal ?
- À vous entendre, vous et de nombreux autres maires et mairesses de banlieue, Montréal ne serait qu'un lointain appendice de votre glorieuse municipalité. Permettez que je corrige : ce n'est pas votre municipalité qui explique l'existence de Montréal mais, à l'inverse, Montréal qui explique l'existence de votre municipalité.

Réaction malavisée de Soraya Martinez Ferrada

La nouvelle cheffe d'Ensemble Montréal, celle qui concourra à la mairie de la métropole au nom de cette formation politique, réagissant à l'annonce du gouvernement Legault, a livré ce commentaire à mon sens malheureux :

« Les gens ne veulent plus habiter Montréal. [...] Montréal est en train de devenir, comme l'expression le veut, un trou de beigne. »

La Presse 23 mai 2025

Ce que je réprouve dans ce commentaire, c'est en premier lieu son caractère erroné. Le « **trou de beigne** », c'est la frayeur que les observateurs de la ville, moi inclus, avons eue tout au long des années 1980 à 2010 environ. Au cours de la période récente, six années sur huit ont vu la population de l'île de Montréal croître plus fortement que celle du reste de la CMM. Ce renouveau démographique de Montréal a commencé en 2017, avant donc l'arrivée de Mme Plante à la mairie. Il s'est poursuivi tout au long de ses deux mandats, à l'exception des deux années COVID, 2020 et 2021.

Mme Martinez Ferrada, et c'est là mon second grief, le poste que vous allez briguer l'automne prochain vous interdit de véhiculer des idées négatives sur Montréal. Dites-nous plutôt ce que vous et votre équipe allez entreprendre pour rendre Montréal encore plus attractive. Enthousiasmez-nous par une vision positive de la métropole du Québec. Du reste, c'est là que réside votre chance de l'emporter, comme l'a prouvé en 2017 la première femme à accéder à la mairie de Montréal.

Mot de la fin

Les auditeurs se souviendront peut-être que l'automne dernier, le 30 octobre précisément, par l'examen de deux scénarios démographiques de l'ISQ ciblés sur l'année 2041, j'ai démontré le peu d'attachement de François Legault à l'avenir de Montréal. Ce qui compte à ses yeux, c'est de soigner ses clientèles électorales... dont Montréal ne fait pas partie.

Malheureusement, avec le projet de loi 104, François Legault récidive dans le même sens.

À mon sens, la Politique, avec un P majuscule, c'est plus de cela.